

PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Vote du budget de la commune et des deux budgets annexes

25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 21 février 2025

Membres présents : 18 / 22

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc,

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 19h45

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22

M. BLANLOEIL Gilles, ayant donné pouvoir à M. LUNEAU Christian,

Mme JOLY Claudie, ayant donné pouvoir à Mme PAQUEREAU Chantal,

Mme POTIGNY Laure, ayant donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie

Absent excusé : 1 / 22

Mme DURET Marine, n'a pas donné de pouvoir

Secrétaire de séance : Mme Françoise CUSSONNEAU

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024	3
2° - FINANCES PUBLIQUES : VOTE DES BUDGETS.....	3
a) Budget « commune ».....	4
1. Approbation du compte de gestion COMMUNE 2024	4
2. Approbation du compte administratif COMMUNE 2024	5
3. Affectation du résultat COMMUNE 2024	6
4. Vote des taux d'imposition 2025	6
5. VOTE du budget primitif COMMUNE 2025.....	7
b) Budget annexe « les deux rivières »	8
1. Approbation du compte de gestion 2024.....	8
2. Approbation du compte administratif DEUX RIVIERES 2024.....	9
3. Affectation du résultat BUDGET DES DEUX RIVIERES 2024	9
4. VOTE du budget primitif BUDGET DES DEUX RIVIERES 2025.....	10
c) Budget annexe « vente énergie »	10
1. Approbation du compte de gestion 2024.....	10
2. Approbation du compte administratif VENTE ENERGIE 2024	11
3. Affectation du résultat BUDGET VENTE ENERGIE 2024	12
4. VOTE du budget primitif BUDGET VENTE ENERGIE 2025	12
5. Tarification de revente d'énergie au budget de la COMMUNE.....	13

1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

2° - FINANCES PUBLIQUES : VOTE DES BUDGETS

Synthèse des débats

Nathalie Hamelin, l'adjointe aux finances présente les éléments de la Loi spéciale 2025 :

L'impact pour la collectivité :

- Maintien de l'indexation des bases fiscales sur l'inflation de l'année précédente, à savoir 1,7% pour 2025.
- Evolution de la DGF : Les dispositions de la loi spéciale induisent le versement de la DGF par douzième, au niveau de la DGF 2024. Mais sa répartition demeure à ce stade inconnu. Le vote de la LFI ultérieure amènera donc des corrections par rapport aux premiers versements intervenus en début d'année. La Dotation forfaitaire de la DGF évoluera donc, hors écrêtement, en fonction de l'évolution de la population
- Mesures règlementaires complémentaires : si le PLFSS a été censuré en décembre dernier, les mesures d'augmentation des taux de cotisation CNRACL prévues peuvent être prises par décret et prévoient une augmentation de 12 points sur 4 ans de ceux-ci à raison de 3 points par exercices comptables.
- Création d'un nouveau mécanisme de péréquation : le fonds de réserve au PLF adopté après amendement sénatorial. Dans sa forme initiale, l'article 64 du PLF 2025 prévoit de faire contribuer à hauteur de 3 milliards d'euros environ 450 collectivités par des reprises sur douzièmes de fiscalité. Les collectivités contributrices seraient des communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, départements et régions dont les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'année 2023 sont supérieures à 40 millions d'euros. Ces 450 collectivités, représentant approximativement les 2/3 de l'investissement public local, devraient donc contribuer pour toutes les autres collectivités.

Les mesures en suspens concernant la collectivité :

- Fond de compensation de la TVA :
 - Baisse du taux de FCTVA : Evolution du taux de FCTVA de 16,404% à 14,85% soit une minoration des remboursements de TVA pour la section d'investissement de 9,47%.
 - Suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité Impact estimé des deux mesures : baisse de 10% du remboursement de la TVA si ces dispositions étaient votées.
- En ce qui concerne les dotations en soutien à l'investissement des collectivités : la loi spéciale prévoit que les dépenses engagées sur 2024 pourront bénéficier de la DETR, de la DSIL et du Fonds verts. En revanche, les nouvelles demandes des collectivités pour l'exercice 2025 ne pouvaient être financées au titre de ses dispositifs en l'absence de vote de loi de Finances.

Sur le volet bancaire, la banque centrale européenne baisse ses taux directeurs. Le taux des prêts immobiliers devrait baisser légèrement. Du côté des épargnants, le rendement des placements devrait se réduire. Le taux du livret A a déjà été ramené de 3 à 2,4 % à partir du 1^{er} février 2025. Une nouvelle baisse est probable en août 2025.

	2021	2022	2023	2024	Montant en € / hab pour la catégorie démographique en 2023			
					Commune	Département	Région	National
Total Produits de Fonctionnement	2 098 307	2 308 760	2 483 475	2 490 143				
Total Charges de Fonctionnement	1 757 321	1 814 551	1 972 019	2 041 180	674	784	816	871
Résultat comptable					848	988	1023	1052
Amortissements	317 125	447 128	511 456	448 963	175	204	208	181
CAF Brute	23 861	47 081	59 090	72 809				
CAF Nette	340 986	494 209	570 546	521 772	195	219	235	200
	147 514	298 608	434 913	387 302	150	163	162	128

a) Budget « commune »

1. Approbation du compte de gestion COMMUNE 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Monsieur LOYER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

2. Approbation du compte administratif COMMUNE 2024

MOUZILLON - (1) - Commune de Mouzillon - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 113 989,82	G	2 490 142,95
	Section d'investissement	B	474 850,17	H	672 928,78
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	290 574,32 (si excédant)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	127 234,51 (si excédant)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	2 588 839,99	= G + H + I + J	3 550 880,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 {}	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	364 060,00	L	607 025,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	364 060,00	= K + L	607 025,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	2 113 989,82	= G + I + K	2 750 717,27
	Section d'investissement	= B + D + F	838 910,17	= H + J + L	1 407 188,29
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	2 952 899,99	= G + H + I + J + K + L	4 157 905,56

Synthèse des débats :

Nathalie Hamelin « Souhaitez-vous que la présentation du CA 2024 et du BP 2025 soit plus détaillée par articles comptable ? Cette présentation vous convient, donc nous poursuivons par chapitre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. A la demande, nous pourrions revenir au détail »

Stéphane Hureau « Budget plutôt conservateur, pas ambitieux mais téméraire, c'est une gestion en bon père de famille »

Laurent Olliver « les services techniques sont en sous effectifs et ils ont eu des difficultés à soutenir les investissements prévus »

Stéphane Hureau « on a prévu des dépenses et nous sommes conservateurs sur les recettes »

Jean-Marc Jounier « il y a des projets qui ont été menés et dans le prévisionnel de budget sans savoir le résultat des marchés et des tarifs des devis »

Nathalie Hamelin « il y a eu des reports de recettes de fonctionnement en 2023 pour 500 000€ en investissement 2024, il n'y a pas eu des recettes liées aux demandes de subvention car les dépenses n'ont pas encore été réalisées en 2024 »

Sébastien Taleux « les problèmes en RH ont un impact sur les décisions il n'y a pas d'IA. Les investissements ne sont pas en investissement à I. Il faut analyser sur le moyen terme. Nous sommes dépendant d'un gouvernement qui met dans des impasses de projections. Donc la nuance est à apporter

Stéphane Hureau « on ne va pas faire un focus sur le bâtiment et la voirie mais on voit que la gestion du risque sera à voir »

Jean-Marc Jounier « on va revoir en quoi la prudence de 2024 sur les postes de dépenses s'expliquent par des problématiques de recrutement RH, l'ambition est là, les investissements en 2025 seront présents. J'apprécie le terme « bon père de famille »

Stéphane Hureau « la complexité de recrutement est avéré, nous avons un budget et des chiffres saints »

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de la 2^{nde} Adjointe, Valérie CARGOUET,
Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

3. Affectation du résultat COMMUNE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	325 313,12
RESTES A REALISER	242 965,00
Recettes	607 025,00
Dépenses	364 060,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	568 278,12
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	636 727,45
001 Report de l'exercice antérieur en investissement (RI)	325 313,12
002 Report de l'exercice antérieur en fonctionnement (RF)	236 727,45
1068 Excédent de fonctionnement (RI)	400 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation de résultats 2024 comme présenté

4. Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal débat sur l'opportunité d'augmenter ou pas le taux des taxes.

Les votes d'abstention sont exprimés,

Synthèse des débats

Stéphane Hureau « Qu'est ce qui a amené la commission finances à choisir un taux ? »

Le Maire « Les dotations de l'état sont incertaines, il est souhaité de maintenir une augmentation constante et maintenir notre capacité d'investissement et de ne pas assécher nos ressources »

Gilles Mériodeau « c'est une bonne ambition pour un bon père de famille de maintenir une évolution du taux d'imposition »

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de modifier les taux d'imposition suivants pour l'année **2025** par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	36,37 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	40,66 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	17,76 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. VOTE du budget primitif COMMUNE 2025

Sur proposition de la commission Finances qui s'est réunie le 4 février 2025, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal, le budget primitif du budget COMMUNE pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

MOUZILLON - (1) - Commune de Mouzillon - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 2 799 350,00	RECETTES 2 231 071,88
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	364 060,00	607 025,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 325 313,12
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 163 410,00	3 163 410,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 2 560 190,00	RECETTES 2 323 482,55
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 236 727,45
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 560 190,00	2 560 190,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		5 723 600,00	5 723 600,00

Synthèse des débats

Nathalie Hamelin « pour le 011 les dépenses ont été recalculées et pour les 012 une augmentation des dépenses »

Laurent Ollivier « le service technique manque d'un gestionnaire en bâtiment et, les dossiers votés, la maintenance préventive doit pouvoir être assurée la gestion patrimoniale. Le choix est d'avoir une main d'œuvre interne »

Monsieur Le maire « les policiers municipaux seront rattachés au personnel communal de Mouzillon et sous la responsabilité du Maire de Mouzillon. Une nouvelle convention sera votée prochainement lorsque les maires des 5 communes auront validé la convention. Le délai de mutation est en cours. Une décision modificative interviendra plus tard. »

Jean-Luc Brin « le policier recruté il y a un an est déjà parti alors qu'il a été formé et qu'il a beaucoup été absent en temps de formation »

Le Maire « la formation est prévue en refacturation à la commune de mutation. Une clause de maintien dans la collectivité aura un temps rendu à la collectivité »

Jean-Luc Brin « la dépense de 10 000€ de masse salariale pour le Pérou est-elle encore maintenue ? »

Valérie Cargouet « 19 jeunes partiront cet été. Nous en reparlerons sur le point de demande de subvention de l'association. Un bilan sera fait après le retour des jeunes »

Soizic Cochet « le projet Pérou coute plus cher pour l'association aussi, les familles sont impactées comme la commune par l'augmentation des coûts, il n'y a pas de certitude que le projet solidarité continue »

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2025 du budget COMMUNE

b) Budget annexe « les deux rivières »

1. Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Monsieur LOYER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

2. Approbation du compte administratif DEUX RIVIERES 2024

MOUZILLON - (1) - BUDGET DES DEUX RIVIERES - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	22 493,14	G	96 124,01
	Section d'investissement	B	55 262,79	H	59 722,10
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	10 000,00
	(si déficit)				(si excédent)
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	16 658,30	J	0,00
	(si déficit)				(si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A+B+C+D	94 414,23	= G+H+I+J	165 846,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	22 493,14	= G+I+K	106 124,01
	Section d'investissement	= B+D+F	71 921,09	= H+J+L	59 722,10
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	94 414,23	= G+H+I+J+K+L	165 846,11

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de la 2nde Adjointe, Valérie CARGOUET,

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2024, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

3. Affectation du résultat BUDGET DES DEUX RIVIERES 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-12 198,99
RESTES A REALISER	0,00
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-12 198,99
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	83 630,87
001 Report de l'exercice antérieur en investissement	-12 198,99
002 Report de l'exercice antérieur en fonctionnement	10 000,00
1068 Excédent de fonctionnement (RI)	73 630,87

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation de résultats 2024

4. VOTE du budget primitif BUDGET DES DEUX RIVIERES 2025

Sur proposition de la commission Finances, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal, le budget primitif du budget DES DEUX RIVIERES pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

MOUZILLON - (1) - BUDGET DES DEUX RIVIERES - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		IF	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	213 073,01	225 272,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 12 198,99	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	225 272,00	225 272,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	96 629,00	86 629,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 000,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	96 629,00	96 629,00
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	321 901,00	321 901,00

Synthèse de débats

Laurent Ollivier « Des investissements sont prévus pour une mise aux normes des vestiaires, les travaux sont estimés à 150 000€ à ce jour mais des études seront réalisées. Le bâtiment est dans le périmètre de l'ABF donc la même présentation qui avait été faite. Une esquisse est en cours selon le besoin de la ferme de chez nous »

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2025 du budget DES DEUX RIVIERES

c) Budget annexe « vente énergie »

1. Approbation du compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Monsieur LOYER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

2. Approbation du compte administratif VENTE ENERGIE 2024

MOUZILLON - (1) - BUDGET VENTE ENERGIE - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	17 924,29	G	32 577,47	G-A	14 653,18
	Section d'investissement	B	320 321,12	H	4 537,41	H-B	-315 783,71

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	928,54
			(si déficit)		(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	401 108,03
			(si déficit)		(si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	338 245,41	Q= G+H+I+J	439 151,45	-Q-P	100 906,04

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	24 344,90	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	24 344,90	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	17 924,29	= G+H+K	33 506,01		15 581,72
	Section d'investissement	= B+D+F	344 666,02	= H+I+L	405 645,44		60 979,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	362 590,31	= G+H+I+J+K+L	439 151,45		76 561,14

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de la 2nde Adjointe, Valérie CARGOUET,

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2024 du budget vente énergie, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

3. Affectation du résultat BUDGET VENTE ENERGIE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	85 324,32
RESTES A REALISER	24 344,90
Recettes	0
Dépenses	24 344,90
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	60 979,42
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	15 581,72
001 Report de l'exercice antérieur en investissement	85 324,32
002 Report de l'exercice antérieur en fonctionnement	15 0581,72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation de résultats 2024

4. VOTE du budget primitif BUDGET VENTE ENERGIE 2025

Sur proposition de la commission Finances, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des Finances, propose que le tarif de relecture à la commune sera de 12 centimes d'euros hors taxe le kWh afin d'assurer l'équilibre budgétaire et tenir compte de l'investissement engagé.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, le budget primitif du budget VENTE ENERGIE pour l'exercice 2025, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	39 749,46	24 167,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 15 581,72
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	39 749,46	39 749,46
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	64 149,28	3 169,86
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	24 344,90	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 85 324,32
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	88 494,18	88 494,18
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	128 243,64	128 243,64

Synthèse des débats

Le maire « l'estimation de 12 centimes a été établi pour un équilibre budgétaire de ce budget, une DM interviendra avant la fin d'année pour déterminer l'équilibre annuel. Une facturation sera faite une fois par an à la commune sur ces bases. Nous n'avons pas de recul suffisant »

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2025 du budget VENTE ENERGIE,
- **DIT** que l'équilibre budgétaire est assuré par un tarif de revente estimé à 12 c€ du kWh

5. Tarification de revente d'énergie au budget de la COMMUNE

Le point a été retiré de l'ordre du jour avec l'accord des membres du conseil municipal, en raison du report de cette décision en fonction des éléments de production réels de la première année. Cet élément a été préconisé par la conseillère de décideurs locaux.

Fin de la première partie de la séance sur le vote du budget à 22 heures et 30 minutes

Le Maire

Jean-Marc JOUNIER

La secrétaire de séance,

Françoise CUSSONNEAU

